

## SÉANCE DU 22 MARS 2018

Selon l'article L 2121-15, Madame BRUNEAU Nicole est élue secrétaire de séance

- Ordre du jour : SIEIL
- Enfouissement des réseaux de télécommunication et d'énergie
  - Amende de police – demande d'aide
  - Logements Val Touraine Habitat
  - Questions diverses

Madame PULVERIN, absente et excusée, donne pouvoir à Monsieur PEROIS André.

Monsieur Thierry MARCHOUX précise que, dans le compte-rendu du 15 février il convient de préciser que la modification de la date du Conseil Municipal pour le mois d'Avril 2018 a été annoncé après que la séance soit levée.

### 2018-013 / Demande de subvention au titre des amendes de police 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les recettes provenant des amendes de police sont réparties entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police 2018 pour la création d'un cheminement piétonnier Route de Razilly.

La création d'un chemin piétonnier au long de la RD 13, route de Razilly, permettra aux usagers de la maison de retraite de se rendre dans le centre bourg en toute sécurité. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 32 000 € HT soit 38 400 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police 2018 pour le projet susvisé.

### 2018-014 / SIEIL – Enfouissement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et de téléphonie

Vu le montant total de ce projet,

Vu la proposition du SIEIL de scinder ce projet en deux tranches :

**Tranche nord** : enfouissement des réseaux allant du n° 32 Grande Rue au n° 1 de ladite rue (à l'intersection de la rue de l'ancien abattoir)

- Enfouissement du réseau de distribution publique d'énergie électrique
  - o Coût restant à charge pour la commune = 17 419.83 €
- Enfouissement du réseau de télécommunication
  - o Coût restant à la charge pour la commune = 37 390.83 €

Soit un total de **54 810.66 €** pour la tranche nord

**Tranche sud** : enfouissement des réseaux allant l'intersection de la rue de l'ancien abattoir à la sortie du bourg direction Preuilly

- Enfouissement du réseau de distribution publique d'énergie électrique
  - o Coût restant à charge pour la commune = 20 972.38 €
- Enfouissement du réseau de télécommunication
  - o Coût restant à la charge pour la commune = 76 719.96 €

Soit un total de **97 692.34 €** pour la tranche sud

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que

- la tranche à réaliser en premier, sera la Tranche SUD, que les crédits, relatifs à cette opération, seront inscrits au budget primitif 2018.

- Les travaux concernant la tranche nord seront inscrits au budget primitif 2019.